

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **Gammes**  
Forme juridique : Association sans but lucratif  
Adresse : Chaussée de Charleroi N° : 123a Boîte : 4  
Code postal : 1060 Commune : Saint-Gilles  
Pays : Belgique  
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone  
Adresse Internet : www.gammesasbl.be  
Adresse e-mail : compta@gammesasbl.be

Numéro d'entreprise 0467.262.064

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 09-08-2023

---

COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 12-06-2025  
et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2024 au 31-12-2024  
Exercice précédent du 01-01-2023 au 31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

---

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.2, A-ASBL 6.6

<b>LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES</b>
--

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

### **PILOY Luc**

Président  
Avenue Plasky 30 18  
1030 Schaerbeek  
BELGIQUE

### **Idée 53 ASBL**

0433466670  
Rue du chimiste 34-36  
1070 Anderlecht  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2024-08-01

Fin de mandat : 2027-07-31

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

KWANG RUCQUOY

### **Mission Locale d'Ixelles**

0445145866  
Rue du College 30 D  
1050 Ixelles  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2024-08-01

Fin de mandat : 2025-07-31

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

NYSSSEN Barbara  
Secrétaire

### **SAM Le réseau des aidants ASBL**

0695797430  
Boulevard de Smet de Naeyer 570  
1020 Laeken  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2022-07-31

Fin de mandat : 2025-07-31

Administrateur

### **SRL RSM InterAudit (B00091)**

0436391122  
Lorenberg 18  
1932 Sint-Stevens-Woluwe  
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

Fischer Deborah (A01936)  
Réviseur d'entreprise  

---

Kane Ibrahima (A02628)  
Réviseur d'entreprise

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>612.510</u></b>	<b><u>648.211</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>606.944</b>	<b>642.644</b>
Terrains et constructions		22	575.208	614.580
Installations, machines et outillage		23	0	0
Mobilier et matériel roulant		24	31.736	28.064
Location-financement et droits similaires		25	0	0
Autres immobilisations corporelles		26	0	0
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0	0
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>5.567</b>	<b>5.567</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>1.197.253</u></b>	<b><u>993.085</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>0</b>	
Créances commerciales		290	0	
Autres créances		291	0	
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>0</b>	
Stocks		30/36	0	
Commandes en cours d'exécution		37	0	
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>448.829</b>	<b>415.125</b>
Créances commerciales		40	72.622	50.169
Autres créances		41	376.207	364.956
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>717.634</b>	<b>541.737</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>30.790</b>	<b>36.223</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.809.764</b>	<b>1.641.296</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>306.631</u></b>	<b><u>321.492</u></b>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	0	0
Plus-values de réévaluation		12	0	0
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	<b>306.631</b>	<b>321.492</b>
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	0	
Subsides en capital		15	0	0
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	6.2	16	<b><u>16.069</u></b>	<b><u>16.069</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>16.069</b>	<b>16.069</b>
Pensions et obligations similaires		160	0	
Charges fiscales		161	0	
Grosses réparations et gros entretien		162	16.069	16.069
Obligations environnementales		163	0	
Autres risques et charges		164/5	0	0
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		167	<b>0</b>	
<b>Impôts différés</b>		168	<b>0</b>	
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>1.487.064</u></b>	<b><u>1.303.735</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17	<b>285.307</b>	<b>309.671</b>
Dettes financières		170/4	285.307	309.671
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3	0	309.671
Autres emprunts		174/0	285.307	
Dettes commerciales		175	0	
Acomptes sur commandes		176	0	
Autres dettes		178/9	0	
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>1.145.757</b>	<b>906.564</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	24.364	23.821
Dettes financières		43	0	
Etablissements de crédit		430/8	0	
Autres emprunts		439	0	
Dettes commerciales		44	26.989	38.923
Fournisseurs		440/4	26.989	38.923
Effets à payer		441	0	
Acomptes sur commandes		46	0	
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	599.125	470.284
Impôts		450/3	63.399	21.553
Rémunérations et charges sociales		454/9	535.726	448.732
Autres dettes		48	495.279	373.535
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>56.000</b>	<b>87.500</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.809.764</b>	<b>1.641.296</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	3.920.337	3.788.342
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	561.308	535.768
Cotisations, dons, legs et subsides		73	3.799.052	3.691.588
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	453.996	453.762
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	3.861.905	3.740.295
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	52.446	53.114
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	0	603
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9	0	-166.518
Autres charges d'exploitation		640/8	740	744
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>5.247</b>	<b>160.104</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>175</b>	<b>492</b>
Produits financiers récurrents		75	175	492
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>7.152</b>	<b>8.127</b>
Charges financières récurrentes		65	7.152	8.127
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>-1.730</b>	<b>152.470</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77	<b>13.131</b>	<b>12.619</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-14.861</b>	<b>139.851</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>-14.861</b>	<b>139.851</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

**Bénéfice (Perte) à affecter**

    Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

    Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

**Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves**

**Affectation aux fonds affectés et autres réserves**

**Bénéfice (Perte) à reporter**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	<b>-14.861</b>	<b>139.851</b>
(+)/(-)	(9905)	-14.861	139.851
(+)/(-)	14P		
	791	<b>14.861</b>	
	691		<b>139.851</b>
(+)/(-)	(14)	<b>0</b>	

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	32.705
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	32.705	
8129P	XXXXXXXXXX	32.705
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	32.705	
(21)	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.025.266</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	16.745	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>1.042.011</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>0</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259	<b>0</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>382.622</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	52.446	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>435.068</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	<b><u>606.944</u></b>	
<b>DONT</b>			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	606.944	

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	5.567

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

8365

Cessions et retraits

8375

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8385

Autres mutations

(+)/(-) 8386

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8395 5.567

**Plus-values au terme de l'exercice**

8455P	XXXXXXXXXX	0
-------	------------	---

**Mutations de l'exercice**

Actées

8415

Acquises de tiers

8425

Annulées

8435

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8445

**Plus-values au terme de l'exercice**

8455 0

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8525P	XXXXXXXXXX	0
-------	------------	---

**Mutations de l'exercice**

Actées

8475

Reprises

8485

Acquises de tiers

8495

Annulées à la suite de cessions et retraits

8505

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8515

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8525 0

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8555P	XXXXXXXXXX	0
-------	------------	---

**Mutations de l'exercice**

(+)/(-) 8545

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8555

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(28) 5.567

**ETAT DES DETTES**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Codes	Exercice
(42)	<b>24.364</b>
8912	<b>102.912</b>
8913	<b>182.395</b>
<b>DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)</b>	
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	
Dettes financières	8921
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891
Autres emprunts	901
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	<b>9061</b>
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation</b>	
Dettes financières	8922
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892
Autres emprunts	902
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation</b>	<b>9062</b>

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

    Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

    Autres emprunts

Dettes commerciales

    Fournisseurs

    Effets à payer

    Acomptes sur commandes

    Dettes salariales et sociales

    Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

Dettes financières

    Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

    Autres emprunts

Dettes commerciales

    Fournisseurs

    Effets à payer

    Acomptes sur commandes

    Dettes fiscales, salariales et sociales

        Impôts

        Rémunérations et charges sociales

    Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	86,9	88,3
76		
(76A)		
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**

**Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	517.817
91621	100.000
91631	440.000
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	



**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation**

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Exercice

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

---

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	83,6	6	86,9	88,3
Nombre d'heures effectivement prestées	101	125.685	5.382	131.067	139.627
Frais de personnel	102	3.679.114	182.790	3.861.904	3.740.295

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	87	5	89,8
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	36	2	37,3
Contrat à durée déterminée	111	49		49
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	2	3	3,5
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	21	4	23,3
de niveau primaire	1200		2	1
de niveau secondaire	1201	19		19
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	1	2	2,3
Femmes	121	66	1	66,5
de niveau primaire	1210	7		7
de niveau secondaire	1211	46	1	46,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	5		5
de niveau universitaire	1213	8		8
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	38	5	40,8
Ouvriers	132	49		49
Autres	133			

### TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

#### ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

#### SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	126	6	129,9
305	127	8	131,9

### RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

#### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

#### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

#### Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	25	5811	67
5802	1.298	5812	2.884
5803	20.327	5813	54.475
58031	20.327	58131	54.475
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

Règles d'évaluation approuvées par le Conseil d'Administration du 25/05/2020

#### I POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

- 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES
  - A. En général
  - B. Matériel informatique
  - C. Matériel de bureau et didactique
  - D. Autres immobilisations corporelles
- 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES
- 4 - CREANCES A PLUS D'UN AN
- 5 - CREANCES A UN AN AU PLUS
- 6 - PLACEMENTS DE TRESORERIE
- 7 - VALEURS DISPONIBLES
- 8 - COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

#### II POSTES DU PASSIF DU BILAN

- 1 - FONDS AFFECTES POUR PASSIF SOCIAL
- 2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
- 3 - DETTES A PLUS D'UN AN
- 4 - DETTES A UN AN AU PLUS
- 5 - COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les règles d'évaluation sont dressées par le Conseil d'Administration en application de l'arrêté royal du 29 avril 2019, portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Les modifications qui s'avèreront nécessaires devront être soumises pour approbation au Conseil d'Administration. De même, il ne pourra être dérogé de manière exceptionnelle qu'après décision expresse du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante pour nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale.

#### I POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

- 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (licences, logiciels, etc.) sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Sauf exception dûment justifiée par le Conseil d'Administration, ces immobilisations sont amorties en maximum 3 ans à partir de l'année de leur acquisition à un taux linéaire.

- 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

##### A. En général

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition, en incluant les frais accessoires s'ils sont inclus dans la facture initiale d'acquisition. Les investissements d'un montant unitaire (ou le cas échéant, par lot homogène) de moins de 1.000 € TVAC sont toujours pris en charge l'année de l'acquisition, même s'ils ont un caractère d'actif permanent.

L'amortissement est toujours linéaire, sauf décision motivée par le Conseil d'Administration. L'année de leur acquisition, les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement annuel complet.

D'autre part, le cas échéant, les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsqu'en raison de leur altération leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. En cas de désaffectation ou de vente de l'immobilisé, la valeur nette comptable devra être portée à zéro.

En ce qui concerne les achats de matériel d'occasion, il est requis d'amortir à un taux deux fois plus rapide qu'au taux normalement appliqué pour un investissement neuf du même type.

La définition exacte du matériel et les taux utilisés doivent être repris explicitement et individuellement dans les tableaux d'amortissements.

Il est procédé annuellement à un inventaire de l'ensemble des biens d'investissement qui sont de plein droit la propriété de GAMMES.

##### B. Matériel informatique, matériel électro-ménager, matériel roulant

Ce poste comprend le matériel informatique, ordinateurs, imprimantes, écrans et autres biens amortissables informatiques. Le taux d'amortissement pour ce type de bien est de 33%.

Le matériel électro-ménager et le matériel roulant sont amortis sur leur durée de vie estimée. Le taux pour ce type de biens est de 20%, 25% ou 33%.

##### C. Matériel de bureau et didactique

Ce poste reprend essentiellement le mobilier de bureau (armoires, tables, sièges, etc.) mais également le matériel utilisé lors des salons, foires et/ou expositions auxquelles GAMMES participent (stand publicitaire, etc.). Le mobilier repris dans ce poste est amorti au taux de 20%.

##### D. Autres immobilisations corporelles

Cette rubrique contient entre autres les frais d'aménagement de locaux pris en location. Le taux d'amortissement prévu pour cette rubrique est de 20% sauf si les travaux constituent un aménagement durable du bien loué, auquel cas le taux utilisé sera de 10%. Ils sont toutefois pris en charge l'année de l'acquisition s'ils sont d'une valeur inférieure à 1.000 € TVAC.

##### E. Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, incluant les frais annexes et frais d'actes. Ils sont amortis sur une durée de 33 ans. Les travaux importants d'amélioration ou de transformation des bâtiments et des installations sont amortis sur la durée résiduelle de l'amortissement du bâtiment avec une durée minimale de 10 ans. Les travaux qui ne modifient pas fondamentalement la structure de l'immeuble sont amortis sur une durée de 10 ans.

- 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les placements à long terme ainsi que les parts sont valorisés à leur prix d'achat, hors frais d'acquisition.

Les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée sur ces actifs lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure de manière durable à leur valeur d'acquisition.

Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

Les immobilisations financières sont transférées à court terme lorsque la date d'échéance devient inférieure ou égale à un an.

- 4 - CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur sur créances à plus d'un an sont comptabilisées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable. Les réductions de valeurs qui, à la date du bilan, ne sont plus nécessaires, sont reprises.

- 5 - CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus, sont reprises à leur valeur nominale. Les règles d'évaluation sont les mêmes que pour les créances à plus d'un an.

Les créances douteuses font l'objet de réduction de valeur en fonction du risque de perte.

En ce qui concerne les subsides et autres produits à recevoir, ils sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont certains, et qu'ils portent sur la période clôturée ou une période antérieure.

A l'actif du Bilan, sont repris les montants qui restent à recevoir pour l'année en cours ainsi que les compléments de subsides pour années antérieures en cas de correction. Seront repris au passif, les subsides non utilisés et donc à rembourser en dettes courantes. Les subsides couvrant des activités sur plusieurs exercices seront repris en compte de régularisation (subsides à reporter) pour la partie à utiliser après la date de clôture du bilan.

Chaque année, les subsides afférents à l'exercice seront pris en compte de résultats en fonction des conventions de subvention, des décomptes reçus des autorités subsidiaires, des estimations raisonnables faites des soldes à recevoir ou à rembourser en fonction des critères de subvention et d'éligibilité.

## 6 - PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les règles d'évaluation des placements de trésorerie sont les mêmes que celles des immobilisations financières.

## 7 - VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles (les soldes des comptes bancaires, les valeurs échues à l'encaissement et les encaisses) sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale. Il est procédé une fois par an minimum à l'inventaire de la caisse.

## 8- COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et les revenus acquis qui sont comptabilisés :

- Soit au montant nominal du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants
- Soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

## II POSTE DU PASSIF DU BILAN

## 1 - FONDS DE GARANTIE

AFFECTATION DU RESULTAT :

- Un fonds de garantie sera constitué par prélèvement sur les résultats et utilisé sur base de propositions du Conseil d'Administration, validées par l'Assemblée Générale.
- Un fonds affecté sera constitué pour le financement de projets identifiés par le Conseil d'Administration, par prélèvement sur les résultats et utilisé sur base de propositions du Conseil d'Administration, validées par l'Assemblée Générale.

## 2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine, de manière individualisée, les provisions à constituer.

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. L'enregistrement de telles provisions reste à la discrétion du Conseil d'Administration afin de couvrir notamment les litiges en cours, les charges de grosses réparations, de gros entretiens, ...)

## 3 - DETTES A PLUS D'UN AN

Les emprunts et les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale.

## 4 - DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus englobent, notamment, les dettes financières, les dettes commerciales, les factures à recevoir, les dettes vis-à-vis du personnel, les dettes et provisions sociales et fiscales. Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les provisions sociales liées à l'exercice sont constituées chaque année, en fin d'exercice, indépendamment du résultat. La provision concerne les pécules de vacances simples et doubles et est calculée sur base des rémunérations brutes de l'exercice, conformément aux dispositions légales.

## 5 - COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter. Ils sont comptabilisés :

- Soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore reçues.
- Soit au montant nominal du prorata des produits déjà facturés ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



**Gammes**  
asbl



**Gammes asbl**

Ch. de Charleroi 123 A  
B-1060 Bruxelles

Tél. : 02 537 27 02  
Fax: 02 538 82 49

info@gammesasbl.be  
www.gammesasbl.be

**Rapport annuel de gestion**

De l'organe d'administration à l'assemblée Générale des Membres  
Exercice social clôturé le 31 décembre 2024

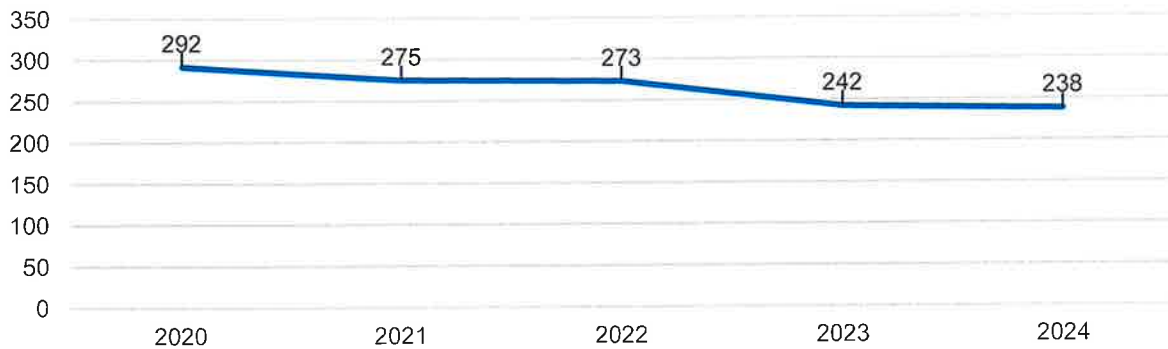
Cher(e)s administrateurs.rices,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'association pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 et vous rendre compte de notre gestion, conformément aux prescriptions de l'article 3 :48 du Code des sociétés et associations.

**1. Situation financière de l'association**

**1.1. Exposé de l'évolution et des résultats des activités de l'association**

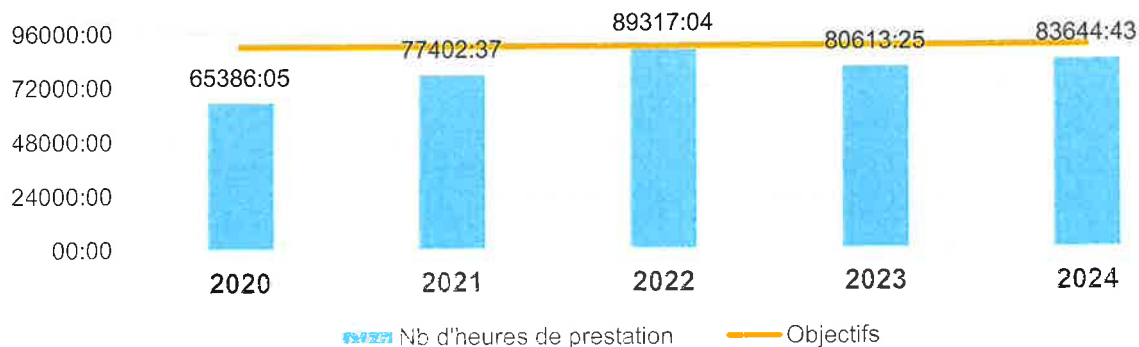
**1.1.1. Nombre de bénéficiaires accompagnés : 238**



Le graphique ci-dessus illustre l'évolution du nombre de bénéficiaires accompagnés par Gammes entre 2020 et 2024. On observe une baisse progressive du nombre de personnes accompagnées au fil des années, passant de 292 bénéficiaires en 2020 à 238 en 2024, soit une diminution globale de près de 19 % en cinq ans.

Ce graphique traduit une transformation qualitative de l'accompagnement, recentré sur des profils plus fragilisés et une prise en charge plus intensive.

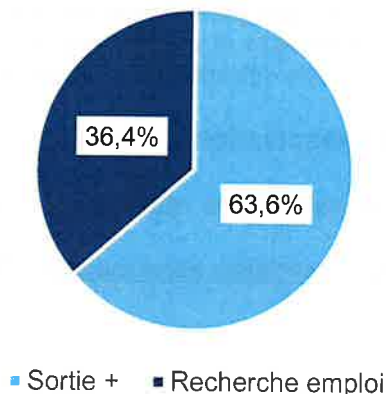
**1.1.2. Nombre d'heures de prestation : 83.644 heures de prestation**



Ce graphique illustre l'évolution du nombre total d'heures de prestations de garde à domicile réalisées par Gammes entre 2020 et 2024. Il met en lumière une tendance générale à la hausse sur cinq ans, malgré une légère fluctuation.

Ce graphique souligne la capacité croissante de Gammes à répondre aux besoins d'accompagnement à domicile, tout en s'adaptant aux contraintes du secteur (recrutement, disponibilité des GAD, profils des bénéficiaires, etc.). La dynamique de 2024 montre que l'association a su consolider son volume de prestations après une phase de forte expansion.

### 1.1.3. Résultats des sorties positives des travailleurs en insertion :



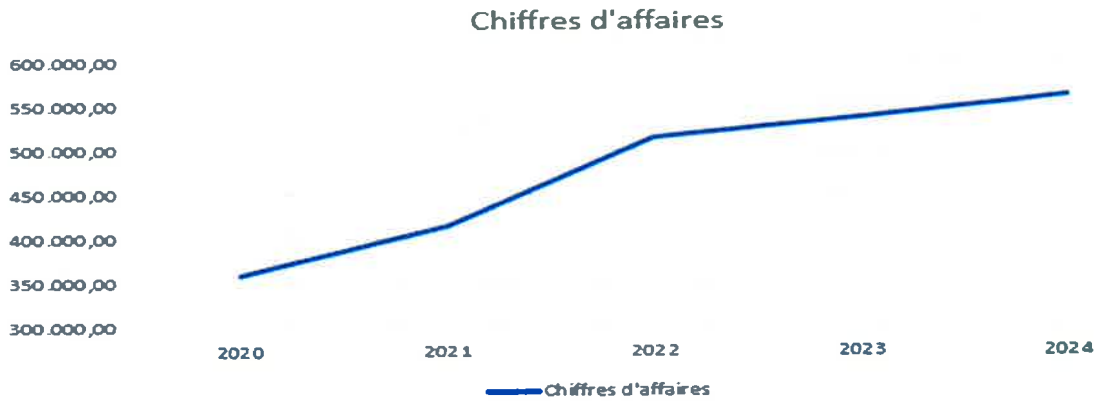
Le graphique présenté illustre le taux de sortie positive connu des Gardes à Domicile (GAD) en insertion ayant terminé leur parcours chez Gammes en 2024. Il met en évidence un résultat encourageant : 64 % des répondants à notre enquête ont connu une insertion positive, c'est-à-dire qu'ils ont retrouvé un emploi ou entamé une formation dans les six mois suivant la fin de leur contrat d'insertion. Ce chiffre est en progression par rapport aux années précédentes (34 % en 2023 et 41 % en 2022), ce qui témoigne d'une amélioration des perspectives de sortie durable vers l'emploi ou la formation.

Parmi les personnes ayant répondu :

- 38 % ont retrouvé un emploi, principalement dans le secteur de l'aide à la personne (Garde d'enfants, Aide Familiale, Garde à Domicile),
- 26 % ont poursuivi une formation (notamment en néerlandais, informatique ou aide-soignante),
- 36 % sont en recherche active d'emploi

Ce graphique et les données associées confirment l'impact positif de l'approche d'accompagnement et de professionnalisation menée par Gammes. Le taux de sorties positives en hausse montre que les actions combinées de formation certifiante, accompagnement personnalisé et immersion professionnelle portent leurs fruits. Ce résultat est d'autant plus significatif dans un contexte bruxellois où le chômage des personnes peu qualifiées reste structurellement élevé.

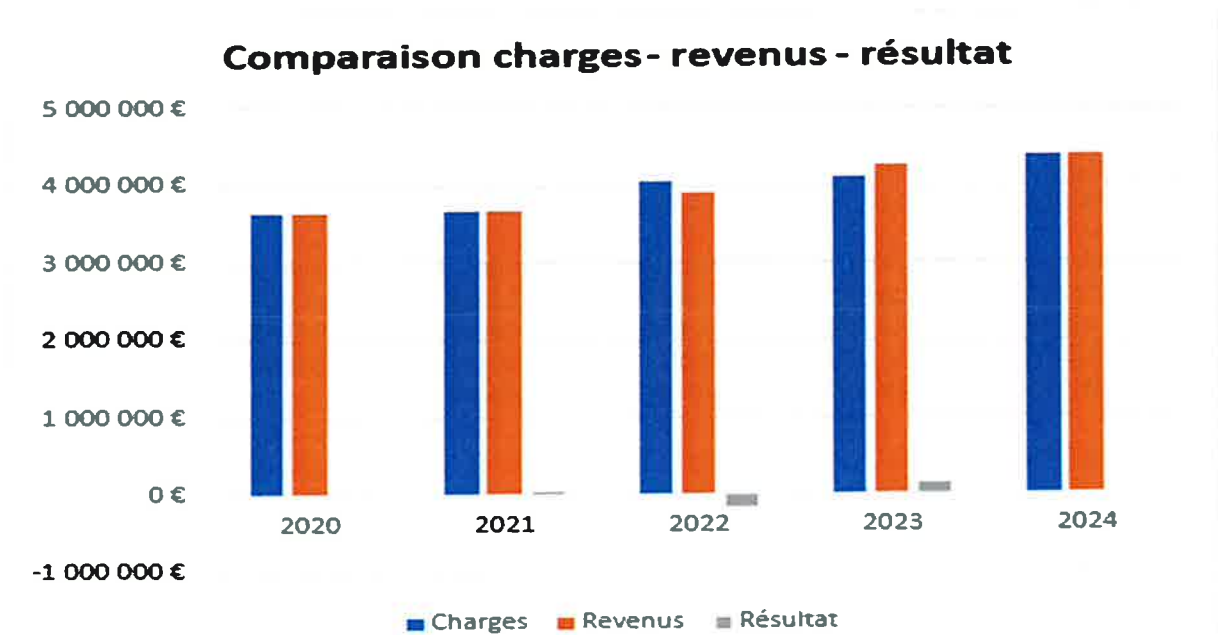
### 1.2. Evolution du chiffre d'affaires : 561.300 €



Le graphique présente l'évolution du chiffre d'affaires de l'asbl Gammes sur la période 2020 à 2024. Il fait apparaître une croissance continue sur l'ensemble de la période, traduisant une dynamique de développement stable et maîtrisée.

Cette évolution positive du chiffre d'affaires est un indicateur-clé de consolidation de l'autonomie financière de Gammes. Elle reflète une capacité croissante à générer des ressources propres en complément des subsides structurels. Cette trajectoire ascendante renforce la résilience de l'association et soutient son positionnement comme acteur crédible et professionnel du secteur de l'économie sociale en Région bruxelloise.

### 1.3. Comparaison : charges – revenus – résultat :

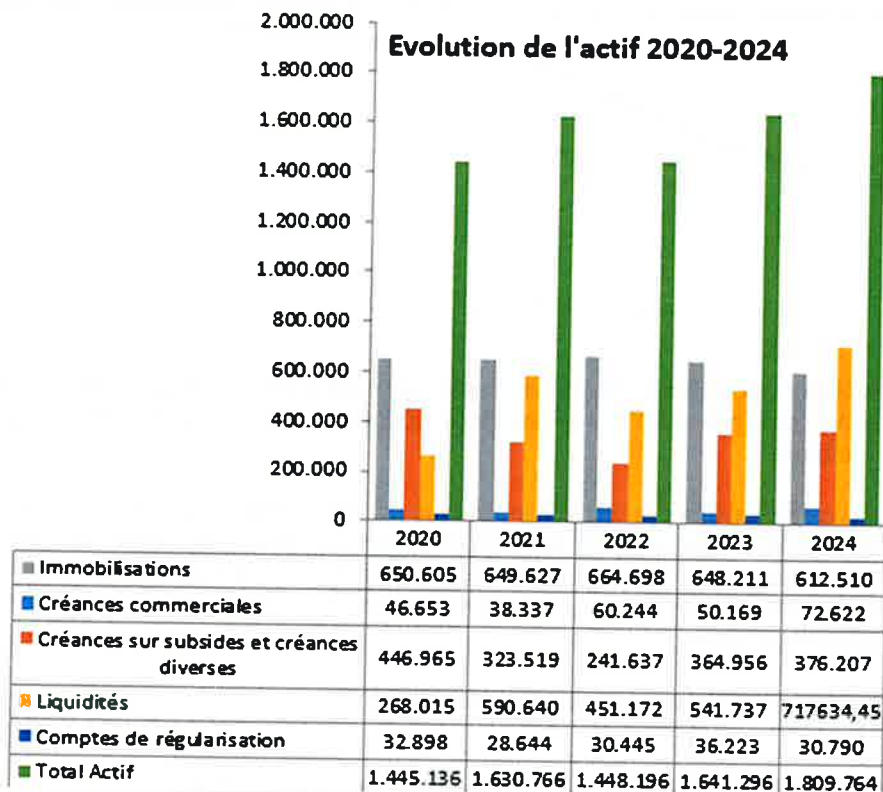


Entre 2020 et 2024, l'évolution des charges, des revenus et du résultat financier de Gammes traduit une trajectoire budgétaire globalement stable, marquée par des efforts continus de maîtrise et d'optimisation.

Dans l'ensemble, cette courbe traduit une gouvernance financière sérieuse et réactive, capable d'ajuster ses équilibres en fonction des évolutions du contexte et des besoins. Elle met également en lumière l'importance de maintenir un pilotage attentif des flux financiers, dans un secteur où les marges restent structurellement réduites. Le retour progressif à un résultat positif souligne les effets bénéfiques

d'une stratégie de sécurisation des recettes, de diversification des financements et de rationalisation des charges.

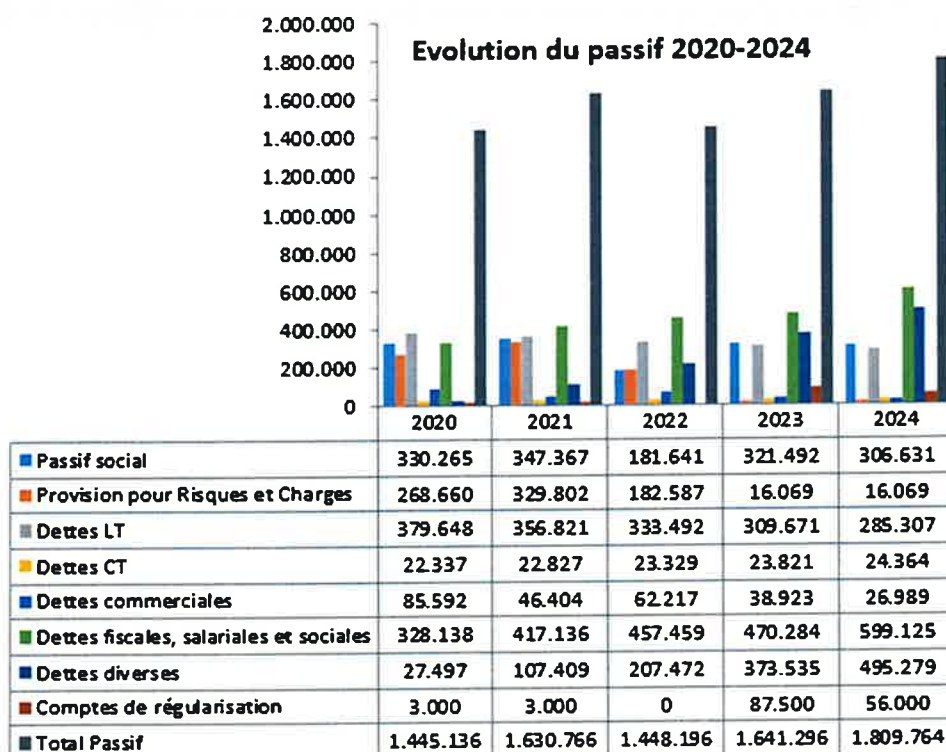
#### 1.4. Evolution de l'actif du bilan :



Le graphique illustre l'évolution de la composition de l'actif de Gammes entre 2020 et 2024. Il met en évidence une croissance soutenue du total de l'actif, passé de 1.445.136 € en 2020 à 1.809.764 € en 2024, soit une augmentation de plus de 360.000 € sur cinq ans. Cette tendance reflète une consolidation de la situation patrimoniale de l'asbl, grâce à une meilleure mobilisation de ses ressources.

Dans l'ensemble, ce graphique traduit une évolution saine de l'actif, avec une hausse nette du total, portée notamment par l'augmentation des liquidités et le maintien des investissements. Il souligne la solidité financière croissante de l'asbl Gammes et sa capacité à gérer ses ressources avec prudence et efficacité. Cette progression constitue un levier stratégique important pour soutenir les projets futurs et renforcer la stabilité de l'association dans un contexte parfois incertain.

### 1.5. Evolution du passif du bilan :



Ce graphique présente l'évolution du passif de Gammes entre 2020 et 2024, ventilé par grands postes comptables. Il permet de comprendre la structure des sources de financement de l'asbl et leur dynamique au cours de la période. On y observe une augmentation progressive du total du passif, en parfaite cohérence avec celle de l'actif, atteignant 1.809.764 € en 2024 contre 1.445.136 € en 2020. Cette croissance globale traduit un développement maîtrisé, mais aussi une certaine complexification de la structure financière.

Ce graphique met en lumière une structure de passif en mutation, marquée par une baisse de l'endettement à long terme, une diminution des provisions, mais une hausse sensible des dettes à court terme, notamment sociales et diverses. Cela reflète une dynamique d'investissement accrue, mais aussi une nécessité de maintenir un suivi rigoureux des flux et engagements à court terme, afin de garantir la soutenabilité de la croissance.

## 2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'association est confrontée

### 2.1. Subsidés FSE :

À la suite de plusieurs contacts avec l'agence du Fonds Social Européen (FSE) et le Centre de Coordination et de Gestion des fonds européens pour l'Enseignement de Promotion Sociale (CCG-EPS), nous avons appris au 1er trimestre 2021 que l'asbl Gammes est menacée de devoir rembourser l'intégralité de sa subvention FSE 2015, et ce, sur recommandation du Service d'Audits des Projets Européens (SAPE) qui a inspecté en seconde instance le projet porté par le CCG-EPS.

En effet, pour le SAPE, les recettes générées par le projet subsidié par le FSE dépasseraient les dépenses admissibles et aucun subside ne serait dû.

Nous avons pourtant respecté la Convention (ainsi que le guide des procédures) conclue entre la communauté française (Ministre chargée de l'Enseignement de promotion sociale), le Centre de Formation Culturelle et Sociale et Gammes pour ce qui est de la manière simplifiée de déclarer les recettes et dépenses annuelles du projet entre 2014 et 2020.

Nous estimons, par conséquent, avoir rempli toutes nos obligations vis-à-vis du CCG-EPS et ne pas devoir porter la responsabilité des conséquences financières des recommandations du SAPE aux autorités européennes : 94.573€ très probablement rejetés pour l'année 2015 et potentiellement 662.000 € subsidiables pour la durée totale du septennat 2014-2020.

Nous rappelons à ce titre que pour la période 2014-2020, Gammes est l'un des bénéficiaires finaux du projet FSE Y0007840- 321 PI Bru, chargé de la supervision et de la mise en œuvre de l'action de formation continue des gardes à domicile, dont le CCG-EPS est le porteur.

Nous avons interpellé par écrit, en 2021, le Ministre en charge de l'Enseignement de promotion sociale au sein de la Communauté française (FWB), mais restons sans réponse à ce jour.

## **2.2. Incertitudes liées au contexte institutionnel**

En 2025, l'absence de gouvernement régional bruxellois, combinée aux incertitudes quant aux orientations budgétaires futures, constitue un facteur de risque pour la pérennité des financements dans le secteur non marchand. Ce contexte institutionnel instable engendre des interrogations légitimes sur la continuité des subsides au-delà de l'année en cours.

Néanmoins, nous pouvons à ce jour confirmer que les financements pour l'année 2025 sont bien assurés, sur base des différents courriers officiels reçus.

La conjoncture actuelle, bien que marquée par l'incertitude institutionnelle, montre que des mécanismes de continuité ont été activés par les pouvoirs subsidiants, ce qui permet à l'asbl Gammes de maintenir ses activités en 2025 avec une relative sérénité. Toutefois, la vigilance demeure nécessaire pour anticiper d'éventuels ajustements structurels à partir de 2026.

## **3. Objectifs et politique de l'association en matière de gestion des risques**

Les risques sont inévitables et Gammes a l'obligation morale et légale d'assurer la sécurité et le bien-être de ses bénéficiaires, membres du personnel et des autres personnes touchées par leurs opérations. Gammes se doit donc de recenser et de connaître au mieux les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités et intégrer la gestion du risque dans tous les aspects de la planification et de la prise de décision, tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel.

- Risque de cash-flow/trésorerie : Un suivi régulier des flux de trésorerie de notre association est mis en œuvre pour permettre aux responsables opérationnels de s'assurer que les flux de trésorerie entrants permettent de couvrir les flux sortants. En cas d'insuffisance des flux entrants au cours d'une période, en cas d'insuffisance de réserves financières, un recours à temps à des emprunts externes est envisagé par l'organe de gestion.
- Risque de liquidité : afin de pouvoir répondre à nos obligations directes, nous maintenons assez de réserve de liquidités et avons accès à différentes formules flexibles de financement.
- Risque de crédit : nous limitons ce risque par la mise en œuvre d'une gestion active de l'encaissement de nos créances, par une grande diversification des tiers, par un grand nombre de clients et par un contrôle intensif de la solvabilité de nos clients les plus importants.
- Risque de prix : il n'y a pas de risque significatif en dehors de ceux repris ci-dessus.

## **4. Événements importants survenus après la clôture**

NEANT.

## **5. Indication sur les circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement de l'association**

Gammes est dans l'attente de l'agrément Cocom pour ses activités de garde à domicile, et du financement par contingentement qui l'accompagnera.  
Nous ne connaissons la réponse que dans le courant de cette fin d'année 2026.

**6. Indication relative aux activités en matière de recherche et de développement**

NEANT.

**7. Indications relatives à l'existence de succursales de l'association**

NEANT.

**8. Justification de l'application des règles comptables de continuité**

NEANT.

**9. Utilisation des instruments financiers par l'association**

NEANT.



Briec Laurent  
Directeur général



## Continuité des activités – Exercice 2025

Malgré un contexte institutionnel incertain au niveau régional, les conditions sont réunies pour garantir la pérennité de l'activité de l'asbl Gammes en 2025, tant sur le plan financier qu'organisationnel.

### Financements publics confirmés

À ce jour, les principales sources de financement sont sécurisées par les autorités compétentes :

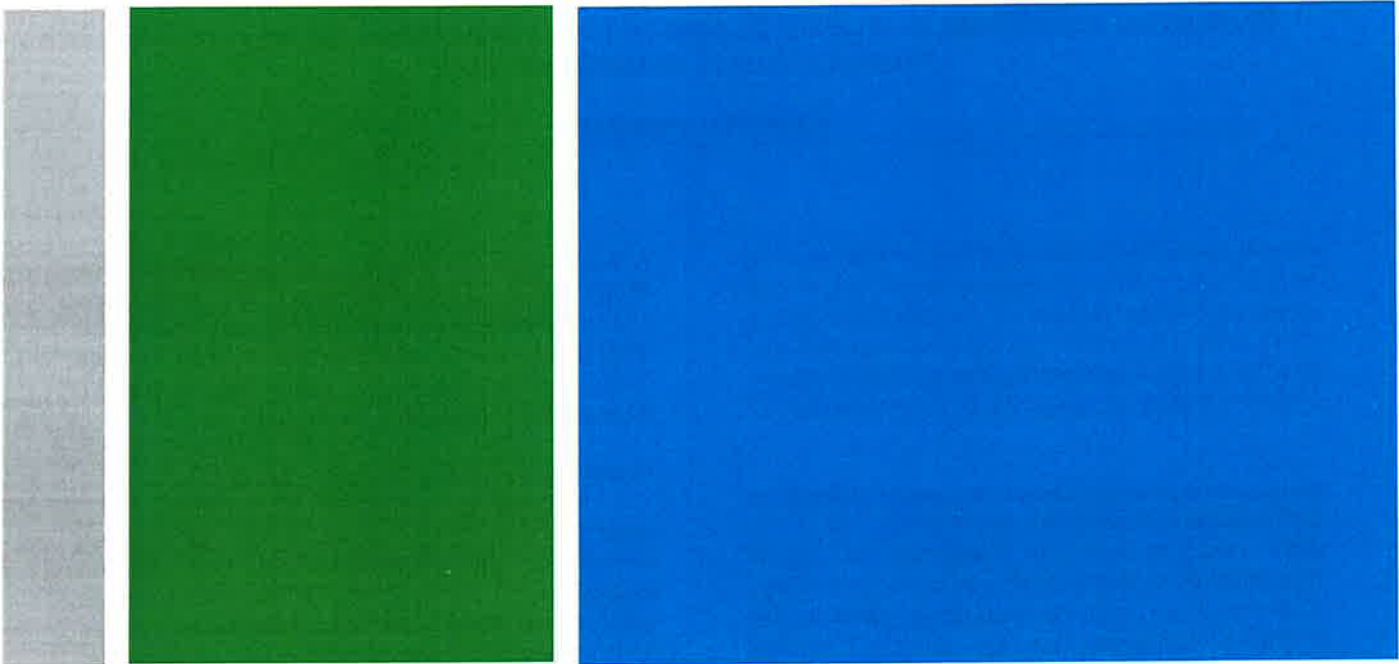
- Subvention pluriannuelle Vivalis – Zoom Séniors : 90.000 €/an confirmés pour 2024–2026 ;
- Subvention IRISCARE : 165.000 € confirmés pour le 1er semestre 2025 (soit 50 % du subside annuel sollicité) ;
- Dispositifs de l'emploi subventionné (ACS, ACSr, ECOSOC) : reconduction complète pour 2025
- Subvention ESMI : reconduite en 2025 pour un montant de 275.000 €.

Ces financements couvrent la majeure partie du fonctionnement opérationnel.

### Activité et gestion maîtrisées

- Plus de 83.000 heures de prestations réalisées en 2024, reflétant une activité stable et soutenue
- Taux d'encadrement constant, avec une mobilisation efficiente des ressources humaines ;
- Dépenses maîtrisées et corrélées à l'activité réelle, appuyées par un budget équilibré.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



# GAMMES ASBL

Rapport du commissaire  
31 décembre 2024

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD  
AUDIT | TAX | CONSULTING





## GAMMES ASBL

### RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

#### (COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Gammes ASBL (l'« Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 7 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Gammes ASBL durant trois exercices consécutifs.

#### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

##### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 1.809.764 et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de € 14.861.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

##### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



### **Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la présentation et du contenu du rapport de gestion et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le rapport de gestion et, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mentions relatives à l'indépendance


- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Zaventem, le 28 mai 2025

RSM INTERAUDIT SRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR



IBRAHIMA KANE



DÉBORAH FISCHER